

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise  
**Commune de Méry-sur-Oise**

**DECISION DU MAIRE N° 2024/253**

*(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)*

**Objet** : Contrat pour la procédure foncière de DUP servitudes pour la mise en œuvre de la circulation cycles Plan Vélo le long des berges de l'Oise avec la société ENVIR'EAU conseils

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU, le Code général des collectivités territoriales,

VU le contrat proposé par la société ENVIR'EAU,

**CONSIDERANT**, la nécessité de recourir à une mission foncière de DUP servitudes dans le cadre de la mise en œuvre de la circulation cycles Plan Vélo le long des berges de l'Oise,

**CONSIDERANT**, la proposition de mission de la société ENVIR'EAU conseils pour la réalisation de la mission foncière de DUP servitudes,

### **DECIDE**

**Article 1** : La passation d'un contrat avec la société ENVIR'EAU conseils concernant la mission foncière de DUP servitudes pour la mise en œuvre de la circulation cycles Plan Vélo le long des berges de l'Oise sur la commune de Mery sur Oise, représentée par Monsieur LICARI, dont le siège social est situé 22 avenue Clodoald 92210 Saint-Cloud,

**Article 2** : Le contrat de prestation prend effet à compter de la date de réception du contrat signé,

**Article 3** : Le montant du contrat s'élève à **9 600 € H.T soit 11 520€ T.T.C**,

**Article 4** : D'autoriser la mise en paiement à l'avancement,

**Article 5** : Un crédit suffisant est inscrit sur le budget 2024,

Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,  
Madame la Trésorière de l'Isle Adam,  
Société ENVIR'EAU,

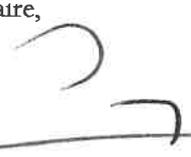
Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à MERY-sur-OISE

Le 4 novembre 2024



Le Maire,

  
Pierre-Edouard EON  
Vice-président du Conseil départemental  
du Val d'Oise



**Mairie de MERY SUR OISE**  
**14 rue Marcel PERRIN**  
**95 540 MERY SUR OISE**

Siège social : 67 Grande Rue  
 92 380 GARCHES  
 Port : 06 18 27 80 05  
 p.mercier@envireau-conseils.com

*A l'attention de Mr le Maire*  
 S/C Mme LEFEBVRE- Service urbanisme

Garches, le 19 septembre 2024

**Devis : 715/2024**

**Objet : Procédure de DUP servitudes pour la mise en œuvre de la circulation cycles Plan Vélo le long des berges de l'Oise sur la commune de MERY SUR OISE (95).**

La mission consiste à réaliser une procédure de DUP servitudes pour permettre la réalisation des aménagements cycles Plan Vélo le long des berges de l'Oise en l'absence d'accord amiable des propriétaires riverains

**PHASE 1 : Préparation du dossier d'enquête préalable à la DUP Servitudes et parcellaire.**

**1/ Réunion de travail.**

Validation de la procédure de DUP servitudes et du contenu du dossier d'enquête publique avec les services de l'Etat avant lancement de la procédure.

1 réunion de travail x 300,00 €

300,00 €

**2/ Recherche auprès du service de la publicité foncière des origines de propriété. Recueil de la fiche de propriété cadastrale. Rédaction de l'état parcellaire.**

- Réquisitions au service de publicité foncière 1<sup>ère</sup> réquisition. Fiche immobilière.
- Examen des réquisitions
- Relevé des propriétaires inscrits au fichier immobilier.
- Constitution de l'état parcellaire
- Recherche cadastrale.

**Réalisé dans le cadre de la phase amiable**

PM

**3/ Constitution du dossier d'enquête préalable à la DUP servitudes et du dossier d'enquête parcellaire.**

Recueil des éléments du dossier DUP. Rédaction du dossier d'enquête préalable à la DUP (notice explicative, caractéristiques des ouvrages, plan de situation, emprises, estimation sommaire des dépenses.....). Intégration du dossier d'enquête parcellaire. Assistance à la prise de la délibération et intégration au dossier. Contrôle du document relecture.

Préparation du courrier d'accompagnement pour dépôt en préfecture.  
Suivi et mise à jour des observations sur le dossier lors de l'instruction.  
Reproduction et dépôt du dossier en 7 exemplaires +1 reproductible et  
version numérisée.

Forfait réalisation reproduction et suivi du dossier DUP 5 500,00 €

**Total HT PHASE 1 5 800,00 €**

**PHASE 2 : Lancement de l'enquête préalable à la DUP servitudes et  
parcellaire. Obtention de l'arrêté de DUP.**

**1/ Notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête**

Préparation des courriers de notification avec enveloppe AR et  
documents annexes. **Remarque : Le coût de l'AR n'est pas inclus  
dans la présente mission (à la charge de la commune).**

Notification par propriétaire. Estimation de 20 propriétaires (Monsieur  
et Madame) identifiés à notifier

Base de 20 notifications x 35,00 € 700,00 €

**2/ Suivi des affichages pour enquête et des certificats d'affichage en  
Mairie. Suivi de la procédure. Réunions et rencontre du  
Commissaire-Enquêteur. Rédaction du mémoire en réponse au  
commissaire-enquêteur. Mise à jour de l'enquête parcellaire.  
Synthèse.**

Suivi administratif de l'enquête préalable à la DUP et parcellaire

2 js chargé d'études x 600,00 € 1 200,00 €

**3/ Notification de l'arrêté de DUP aux propriétaires**

Préparation du courrier de notification avec enveloppe et documents  
annexes associés. **Remarque importante : Le coût de l'AR n'est pas  
inclus dans la présente mission (A la charge de la commune).**

20 notifications x 35,00 € 700,00 €

**4/ Réunions de travail.**

2 réunions x 300,00 € 600,00 €

**Total HT PHASE 2 3 200,00 €**

**PHASE 3- Publication de l'arrêté de DUP servitudes au service de publicité foncière compétent pour inscription de la servitude.**

15 parcelles x 40,00 € (hors frais hypothécaires)	600,00 €
<b>Total HT PHASE 3</b>	<b>600,00 €</b>

**NB : Le devis est réalisé sur la base d'une parcelle à publier). Il sera facturé le nombre de parcelles publiées au prix de 40,00 € la parcelle.**

**RECAPITULATIF :**

PHASE 1 : Préparation du dossier d'enquête DUP et parcellaire	5 800,00 €
PHASE 2 : Lancement et suivi des enquêtes DUP et parcellaire	3 200,00 €
PHASE 3 : Publication des servitudes.	600,00 €
<b>Total HT</b>	<b>9 600,00 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>1 920,00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>11 520,00 €</b>

Fait en deux exemplaires, un exemplaire est à nous retourner signé en cas d'accord

La commune de MERY SUR OISE



Le Maire,

Pierre-Edouard EON  
Vice-président du conseil départemental  
du Val d'Oise

ENVIR'EAU Conseils

Le Gérant

M. LICARI P.O.